

Nous avons après une vente récente des innondation en sous sol

Par cristal6, le 19/03/2011 à 16:22

Bonjour,

nous avons acheté une maison le 22/12/2010

nous sommes en zone innondable moderée

ce qui n'est pas un soucis car toute la région est en zone innondable modérée par contre lors de nos 2 visites nous avons vu le sous sol qui était équipé d'une pompe de relevage

I ancienne proprio nous avez expliqué que pendant des grosses pluies il pouvait y avoir un peu d'eau donc ils avaient fait un trou pour y insérer une pompe avec des raccordements extérieurs et ils avaient aussi surélever avec des énormes dalles

ills nous avaient expliqué que s il y avait une grosse pluie l'eau montée pouvaient se répendre sous les dalles environs 10cm séparent les dalles du sol et que le pompe évacuait à l'extérieur

d'après ces propos ils n avaient été inondé qu'une seule fois et c'était avant la pose de la pompe

mais nous avons eu il y a 3jours une grosses pluie qui a durait un jour et une nuit et à ma grande surprise en decendant à la cave elle été remplie sur 50m² d eau qui avait dépassé les dalles et était arrivé au bas de l'escalier

quelle ne fut pas ma surprise!!

nous avons contacté les pompiers qui ont pompé l'eau nous avons d'abord pensé à une panne de pompe donc mon mari a fait le nécessaire pour en acheter une autre nous avons placé cette pompe et toujours pareil dès qu'on retirer l'autre pompe l'eau remontée donc nous avons mis les 2 pompes en marche et l'eau ne monte plus

nous avons contacté la lyonnaise pensant à une fuite résultat après de nombreuses analyses l'eau n'est pas potable et les eaux pluivables ont été sondé avec du colorant RAS lorsque les pompiers ont intervenu ils ont cherché l'origine de l eau on a soulevé plusieures

dalles et rien mais près de l'escalier des dalles été collée donc nous avons décolé ces dalles et nous avons découvert une rigole qui partaient de l'escalier vers le sol de la cave on aurait dis une robinet ouvert !!!

j'ai donc contacté l'ex proprio qui m'affirme qu'elle n'a jamais eu autant d'eau et que c'est exceptionnel et qu'elle n'avait qu une seule pompe

depuis cela fait 3jours que les 2 pompes tournent jours et nuit et l'eau coule toujours nous avons investis toutes nos économie et fait une crédit sur 32ans pour 330 000 euros et notre maison ne vaut plus que des clopinettes car moi en cas de vente je ne cacherait pas la réalité des chose c'est un sous sol inexploitable et inondable dès qu'il pleut que peut-on faire ? ps le syndic a des courrier que l'ex proprio inondé régulierement les voisins merci

Par edith1034, le 19/03/2011 à 18:37

s'il y a un ppr inondation (voir en mairie) vous pouvez casser la vente ou demander des dommages et intérêts si vous n'avez pas été prévenus

pour tout savoir sur la vente immobilière :

http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm

Par mimi493, le 19/03/2011 à 18:43

Il faut faire faire une expertise concernant le vice caché. Voyez avec votre assurance

Par cristal6, le 19/03/2011 à 18:54

qu est ce qu ppr? merci

Par vanceslas, le 20/03/2011 à 11:56

plans de prévention des risques naturels PPRN PPRT plans de préventions des risques technologiques

Par edith1034, le 20/03/2011 à 12:02

bonjour

s'il y a un PPRI (I= inondation) ET QUE VOUS ÊTES EN ZONE ROUGE OU BLEUE voir

blanche de proximité VOUS DEVEZ ÊTRE PRÉVENUS